

**ASF RECHERCHE
UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) OU INTERNATIONAL(E)**

**POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT DIAGNOSTIC DES DYNAMIQUES
DE GESTION COMMUNAUTAIRE ET DES MECANISMES LOCAUX DE RESOLUTION
DES CONFLITS**

**Mission en République Démocratique du Congo (RDC)
Lieux: Kinshasa, Province du Nord-Kivu et du Kongo-Central
Durée : 30-40 jours**

Date de démarrage souhaitée: fin septembre-début octobre 2017

Projet	Contribuer aux objectifs de développement durable à travers le renforcement de l'accès à la justice
Objet de la mission	Réaliser une étude visant à appréhender et analyser les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits dans le cadre des dynamiques de gestion communautaire, afin d'en tirer des recommandations opérationnelles
Profil recherché	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales, sociologie, anthropologie ou relations internationales et gestion des conflits de niveau master ou supérieur ; - Expérience de 5 ans minimum dans la gestion et/ou l'évaluation de projets orientés prévention/gestion de conflits ; - Connaissance solide des mécanismes (alternatifs) de résolution de conflits ; en particulier dans les milieux communautaires/ruraux ; - Expérience significative dans la récolte et l'analyse de données qualitatives (ex : entretiens semi directifs) ; - Expérience avérée en matière d'analyse sociologique ; - Connaissance ou expérience de l'arsenal juridique/judiciaire congolais est un atout majeur ; - Expérience de travail dans la région des Grands-Lacs est un plus ; - Excellente capacités d'analyse, de synthèse de données, de rédaction et d'expression ; - Parfaite maîtrise du français. Connaissance du Kikongo et/ou du Swahili serait un atout ; - Capacité à travailler en équipe et respecter des délais serrés ; et - Disponibilité et aptitude à travailler et à voyager en RDC.

Disponibilité	Disponibilité pour un séjour de 30 à 35 jours en RDC (Kinshasa, Kongo-Central et Nord Kivu), avec une date de démarrage souhaitée fin septembre-début octobre 2017.
Contact ASF et date limite	Adresser votre CV, une lettre de motivation, une note méthodologique, une proposition budgétaire et vos disponibilités par e-mail <u>avant le 8 septembre 2017 à consultances@asf.be</u> avec en objet la mention « Consultance PDGD – RDC »

I. L'organisation

Créée en 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale, qui a pour mission de soutenir la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes et des populations les plus vulnérables. Son objectif principal est de contribuer à la mise en place d'institutions et de mécanismes permettant l'accès à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits fondamentaux pour tous. Elle met en place des activités très diverses pour garantir l'accès à la justice des plus vulnérables et la mise en place de systèmes légaux capables de les protéger.

ASF est engagée sur plusieurs axes d'intervention (accès à la justice, justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion des droits économiques et sociaux, défense des droits civils et politiques, soutien et protection des défenseurs des droits humains, etc.) et dispose de missions permanentes au Burundi, en Ouganda, en République centrafricaine, en Tunisie, au Tchad, en Zambie et en RDC.

ASF en République Démocratique du Congo

La mission permanente d'ASF en RDC a été établie il y a 15 ans, le 12 mars 2002. L'intervention d'ASF trouvait son fondement dans la valorisation du droit et au recours à un système judiciaire impartial, indépendant et de qualité ce, dans le respect des droits de l'Homme.

Actuellement, et dans le cadre de sa stratégie d'intervention, ASF se focalise sur quatre axes d'interventions majeurs:

- L'accès à la justice des populations, principalement des populations en situation de vulnérabilité, via l'appui aux barreaux et aux organisations de la société civile dans le cadre de la délivrance des services d'aide légale, mais aussi dans le cadre du plaidoyer mené aux fins de l'institutionnalisation de l'aide légale ;
- La lutte contre l'impunité des crimes graves (dont les crimes de guerre et contre l'humanité) ce, via l'assistance judiciaire aux victimes devant les instances judiciaires (cours, tribunaux et parquets) nationales et devant la Cour Pénale Internationale ;
- La lutte contre les détentions provisoires irrégulières massives, via la sensibilisation de toutes les parties et l'assistance judiciaire aux personnes détenues ; et
- La protection des droits de l'Homme et des libertés publiques, notamment via la protection légale des défenseurs des droits de l'Homme qui subissent des menaces et/ou des attaques en raison de leurs actions pacifiques en faveur de la promotion et de la protection des droits humains.

L'objectif général d'ASF en RDC est de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et à l'atteinte des objectifs de développement durable à travers le renforcement de l'accès à justice.

II. Contexte et justification de l'étude

ASF considère que le droit est un outil essentiel pour permettre aux populations de vivre dans la paix, à condition qu'elles soient en mesure de se l'approprier, c'est-à-dire de le connaître, de le comprendre, de faire le lien entre le droit et leurs réalités quotidiennes, de l'utiliser voire de participer à son évolution si nécessaire. Les initiatives telles que les séances de sensibilisation au droit auprès des communautés locales, les cliniques juridiques et l'appui aux cadres de résolution pacifique des conflits, permettent de diffuser non seulement la connaissance du droit mais aussi le savoir-faire nécessaire à son utilisation au service des plus démunis. Elles contribuent ainsi à rendre les populations davantage acteurs dans la résolution des conflits et dans la recherche de solutions appropriées.

Certes, la résolution des conflits est le rôle premier des juridictions. Cependant, les populations les plus démunies n'y ont souvent pas accès du fait du coût élevé des procédures et de leur éloignement géographique.

Dans certains territoires situés à l'écart des voies de communication, les populations ne sont pas en mesure de recourir aux juridictions compétentes en cas de conflits. Se rendre au tribunal le plus proche requiert parfois plusieurs jours de marche, qui peuvent constituer pour certains un obstacle insurmontable. Le coût du transport, et surtout le manque à gagner qu'un tel déplacement représente, sans garantie de résultat, constituent souvent un frein suffisant pour les dissuader d'intenter une action auprès des tribunaux classiques. Il faut en outre ajouter les multiples dépenses qu'une action en justice implique dans un pays comme la RDC. En l'absence d'un système d'aide légal fonctionnel, l'accès à un avocat n'est pas garanti ; les coûts de ses services demeurant largement inabordable pour la majorité des congolais. En outre, ces derniers sont pour la plupart basés en capitale ou dans les grands centres urbains. L'accès aux institutions de l'ordre judiciaire et à la justice « formelle » apparaît dès lors comme très inégalitaire, et fortement conditionné par l'état des ressources des justiciables.

Par ailleurs, les tribunaux rendent leurs décisions en appliquant des lois qui ne prennent pas forcément en compte les réalités sociales vécues par les personnes et groupes impliqués dans un conflit au niveau communautaire. Le juge va donc apporter une solution certes légale mais pas forcément ressentie et vécue comme « juste » par la population, ce qui peut avoir pour effet que le conflit perdure après le jugement. La paix sociale n'est ainsi pas nécessairement garantie.

Cet état de fait, couplé à la corruption latente perçue des acteurs du système formel de justice et au faible taux d'exécution des décisions, conduit les populations congolaises à exprimer une défiance croissante envers ces institutions. Partant, elles continuent largement de recourir aux autorités et acteurs locaux pour régler leurs conflits.

ASF est convaincue que l'amélioration de l'accès à la justice nécessite de diversifier les modes de résolution des conflits, et de soutenir des mécanismes plus innovants, comme les méthodes alternatives de résolution des conflits (médiation et négociation communautaire par exemple). Comparés aux mécanismes judiciaires traditionnels, ces derniers offrent de nombreux avantages et apportent souvent des solutions efficaces et durables qui permettent de maintenir la cohésion sociale. Il s'agit d'une justice de proximité peu coûteuse, qui offre une célérité dans le règlement du litige, n'exige aucun formalisme particulier, met en avant la réparation et la réconciliation et permet ainsi le maintien de la cohésion sociale. En outre, ces mécanismes participent au

désengorgement des juridictions. ASF entend ainsi appuyer cette justice de proximité, tout en s'assurant que les mécanismes soutenus respectent les garanties fondamentales liées au respect des droits humains.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet quinquennal (2017-2021) d'ASF intitulé « Contribuer aux objectifs de développement durable à travers le renforcement de l'accès à la justice ». Ce projet entend contribuer à la création, par l'ensemble des acteurs agissant de manière coordonnée, d'un cadre durable assurant l'accès à une justice indépendante et de qualité pour tous, et partant, œuvrer en faveur du renforcement de l'Etat de droit.

Plus spécifiquement, ce projet vise à appuyer et à promouvoir la réalisation des droits des populations par leur participation à des mécanismes de prévention et de résolution des conflits efficaces, favorisant ainsi l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet sont centrées principalement autour de trois axes complémentaires, à savoir :

- Le renforcement de la participation des populations dans le processus de prévention et de résolution des conflits, via le renforcement de leur pouvoir d'agir ;
- Le renforcement des mécanismes de justice formelle et « alternative » accessibles, efficaces et transparents ; et
- Le renforcement de la concertation et de la collaboration entre les différents acteurs œuvrant dans le secteur, afin d'assurer une protection holistique des droits des justiciables.

C'est dans ce cadre qu'ASF cherche à mener une étude portant diagnostic des dynamiques de gestion communautaire et des mécanismes locaux de résolution des conflits dans les provinces d'intervention du projet, à savoir le Kongo-Central et le Nord-Kivu.

III. Objectifs de l'étude

Cette étude entend rencontrer les objectifs suivants :

- Identifier les acteurs qui interviennent dans la gestion (prévention et résolution) communautaire des conflits à un niveau territorial donné (secteur/chefferie – les localités précises seront proposées par ASF et discutées avec le consultant) ainsi que leurs modes d'organisation et de fonctionnement ;
- Analyser la légitimité (et aussi la reconnaissance/l'adhésion des autorités et des populations locales), le caractère pérenne et la conformité des mécanismes mis en place par ces acteurs aux standards des droits fondamentaux et aux principes de transparence, de redevabilité, de non-discrimination, d'équité et d'indépendance ;
- Analyser la conformité des décisions rendues par ces mécanismes aux instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents ;
- Analyser si ces mécanismes permettent effectivement d'améliorer l'accès à la justice des populations et les éventuels facteurs qui pourraient induire une discrimination à cet accès ;
- Analyser les dynamiques formelles et/ou informelles de coordination/collaboration entre les acteurs ainsi que les sources de blocage éventuelles ;
- Pour les mécanismes retenus (critère de légitimité, de pérennité et de respect du cadre des droits de l'Homme), identifier les besoins des acteurs en termes de renforcement des capacités dans le cadre de leurs actions visant à prévenir et résoudre pacifiquement les conflits de leurs communautés ; et
- Parallèlement à cette analyse, l'étude devra permettre d'obtenir une meilleure compréhension des pratiques sociales existantes (faits générateurs de conflits

récurrents et réflexes « justice » des populations – où et pourquoi portent-ils leurs conflits?).

Les constats et recommandations de cette étude permettront d'orienter les actions mises en œuvre dans le cadre du projet. Il est partant attendu que le consultant/la consultante puisse proposer des recommandations opérationnelles très concrètes permettant de renforcer ces mécanismes et leurs acteurs ; ainsi que leur collaboration avec les acteurs de la justice formelle.

IV. Approche méthodologique de l'étude

Il est attendu de la part du consultant/de la consultante les tâches suivantes :

- Elaboration de la méthodologie détaillée de l'étude comprenant les méthodes de récolte et d'analyse de données ;
- Lecture critique et analyse de la documentation pertinente ;
- Test des instruments de collecte des données pour mieux les adapter aux spécificités locales (entretiens pilotes) ;
- Consultation des acteurs concernés et justiciables/bénéficiaires ;
- Collecte et analyse de données ;
- Rédaction d'un rapport de recherche conforme à la méthodologie préalablement définie ;
- Formulation de recommandations priorisées, réalistes, pertinentes, circonscrites dans le temps et innovantes ; et
- Diffusion des résultats auprès d'ASF (document word et PDF).

Dès son déploiement sur le terrain, le consultant/la consultante tiendra un briefing de démarrage avec l'équipe d'ASF sur:

- Un aperçu général de l'état des lieux de l'accès à la justice et des mécanismes communautaires de résolution de conflits en RDC ; et
- La revue de la méthodologie, du planning et des outils qui sont proposés.

V. Livrables attendus

Les livrables doivent être conformes aux prescriptions des présents termes de référence et contribuer à la réalisation des objectifs décrits.

Les livrables attendus de cette étude sont :

- Une proposition méthodologique complète pour la conduite de cette étude ;
- Une présentation succincte des points saillants de l'étude (sous format Powerpoint) à l'équipe ASF à l'issue de la mission terrain et en amont de la rédaction du rapport final complet ;
- Un rapport final complet de l'étude rencontrant les objectifs mentionnés ci-dessus et prenant en compte les recommandations de l'équipe ASF ;
- Une présentation Powerpoint de l'étude, qui sera notamment utilisée dans le cadre d'un atelier de restitution ;
- Une liste bibliographique ; et
- Une liste des personnes-ressources contactées et rencontrées lors de la réalisation de l'étude.

VI. Profil du consultant recherché

Les candidat(e)s qui souhaitent postuler pour la réalisation de cette étude doivent posséder les diplômes et qualifications demandées ci-dessous :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales, sociologie, anthropologie ou relations internationales et gestion des conflits de niveau master ou supérieur ;
- Expérience de 5 ans minimum dans la gestion et/ou l'évaluation de projets orientés prévention/gestion de conflits ;
- Connaissance solide des mécanismes (alternatifs) de résolution de conflits ; en particulier dans les milieux communautaires/ruraux ;
- Expérience significative dans la récolte et l'analyse de données qualitatives (ex : entretiens semi directifs) ;
- Expérience avérée en matière d'analyse sociologique ;
- Connaissance ou expérience de l'arsenal juridique/judiciaire congolais est un atout majeur ;
- Expérience de travail dans la région des Grands-Lacs est un plus ;
- Excellente capacités d'analyse, de rédaction et d'expression ;
- Parfaite maîtrise du français. Connaissance du Kikongo et/ou du Swahili serait un atout ;
- Capacité à travailler en équipe et respecter des délais serrés ; et
- Disponibilité et aptitude à travailler et à voyager en RDC.

VII. Lieu d'exécution et durée de l'étude

La durée de la mission est de trente (30) à quarante (40) jours. L'étude sera réalisée en RDC, principalement dans les provinces du Kongo-Central et du Nord-Kivu (localités précises à déterminer).

VIII. Cadre de la mission

- ASF prend en charge le transport international et local ainsi que la souscription d'une assurance rapatriement au bénéfice du/de la consultant/e. Les honoraires et tous les autres frais devront faire l'objet d'une proposition financière communiquée à ASF lors de l'expression d'intérêt.
- Le/la consultant/e s'engage à effectuer la mission en respectant les principes élémentaires de vigilance et de précaution et s'engage également à respecter sans réserve toute consigne d'ASF pour sa sécurité personnelle et la bonne réalisation de la mission.
- Le/la consultant/e s'engage à n'entreprendre aucune action contraire à l'étude et à ne pas agir dans une autre qualité que celle de consultant ASF pendant sa mission.

IX. Comment postuler

Les candidat(e)s sont priés de soumettre les éléments suivants en langue française :

1.1 Les éléments de dossiers personnels

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé mettant en lumière les expériences pertinentes ; et
- Les coordonnées de deux personnes de références en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent dossier.

1.2 Offre méthodologique

- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension des termes de référence de la mission (3 pages max.) ; et
- Un chronogramme indicatif actualisé pour la réalisation de la mission.

1.3 Offre financière

- Une proposition financière (en euros) pour l'ensemble de la mission.

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature complète (CV, lettre de motivation, note méthodologique, proposition budgétaire et disponibilités) à l'adresse suivante : consultances@asf.be avec en objet la mention « Consultance PDGD – RDC »

Deadline : 8 septembre 2017

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.